

APPEL D'OFFRES PERMANENT

Comité VIVEA de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche descriptive priorité P3- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

Nom de la priorité :

P3- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

Axe du Plan stratégique VIVEA :

OUI

Domaines de compétences et thèmes de formation :

*Environnement,
Techniques liées à la production animale,
Techniques liées à la production végétale,
Formations labellisées Ecophyto*

Territoires concernés :

Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Date de début : 01/01/2021

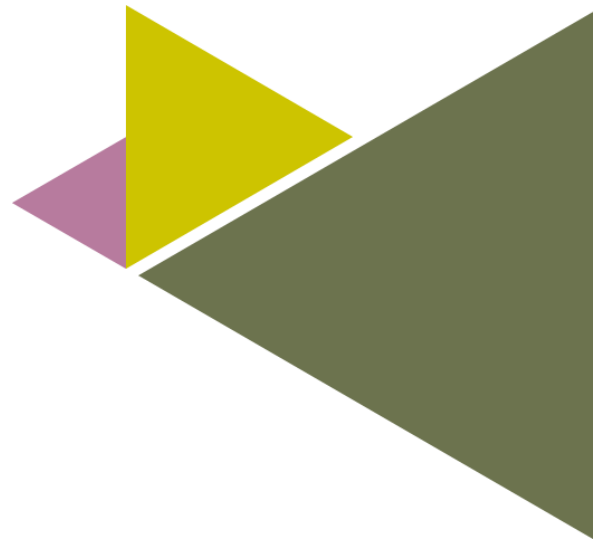
Date de fin : 31/12/2021

Contexte/Enjeux :

Les spécificités méditerranéennes de PACA en font une région où les enjeux liés aux évolutions climatiques sont au premier plan. Les impacts sur le raisonnement des modes de productions, le maintien de la fertilité des sols et la gestion des ressources en eau sont majeurs.

La réflexion sur l'autonomie énergétique des entreprises s'avère un facteur à ne pas négliger, en tenant compte à la fois des ressources naturelles solaires et éoliennes abondantes et des ressources en eau qu'il est nécessaire de gérer et valoriser au mieux.

D'autre part, PACA est en tête des régions pour la surface en production biologique : 28,8 % de la Surface Agricole Utile fin 2019, soit 4033 exploitations (4^{ème} rang français). L'augmentation des surfaces converties se poursuit. Si cela fait de la région l'une des plus avancée en ce domaine, il n'en reste pas moins que les défis



APPEL D'OFFRES PERMANENT

Comité VIVEA de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche descriptive priorité P3- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

environnementaux dont la préservation de la biodiversité et l'utilisation raisonnée des intrants doit rester la préoccupation de tous.

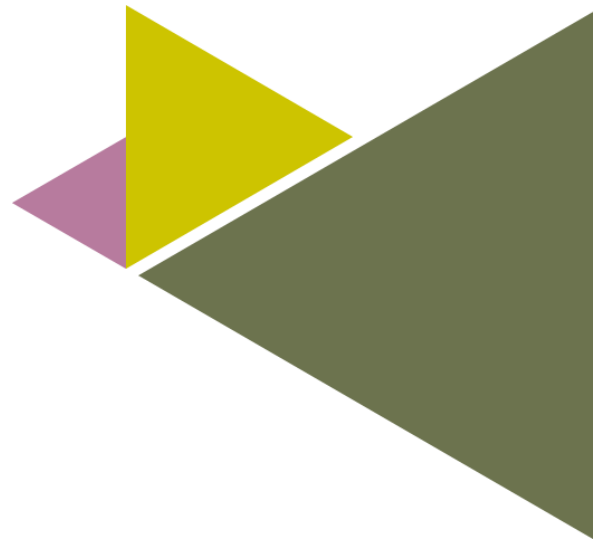
Le changement climatique est désormais prégnant avec une augmentation des températures et de la fréquence des aléas. Les impacts sur l'agriculture sont nombreux : productivité, accès à l'eau dans certaines régions, lutte contre de nouvelles maladies....

Par ailleurs, la pression sociale, la baisse des énergies fossiles et les évolutions réglementaires (Loi Egalim, Plan Ecophyto, évolution de la PAC, interdiction de certaines molécules, zones de non-traitement, ...) incitent fortement à une évolution des pratiques agricoles pour diminuer les intrants, l'empreinte carbone et s'inscrire plus fortement dans une économie circulaire.

L'agroécologie (au sens d'une optimisation des fonctionnalités biologiques des systèmes de production) et la multiperformance (définie comme une combinaison des performances économiques environnementales et sociales de l'entreprise) sont des leviers pour faire face à ces enjeux environnementaux et renforcer l'autonomie énergétique et fourragère des exploitations.

Au regard de ce contexte, l'enjeu de cette priorité est d'accompagner les chefs d'entreprise agricoles à répondre aux défis climatiques et aux demandes sociétales à travers l'acquisition de compétences pour :

- ***Adapter leur entreprise et leur système aux transitions agroécologiques, climatiques, énergétiques et sociétales***
- ***Mettre en œuvre de nouveaux itinéraires techniques pour optimiser, réduire les intrants et produits phytosanitaires et contribuer à diminuer l'empreinte carbone***
- ***Renforcer les pratiques favorisant le bien-être animal***



APPEL D'OFFRES PERMANENT

Comité VIVEA de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche descriptive priorité P3- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

Objectifs des actions :

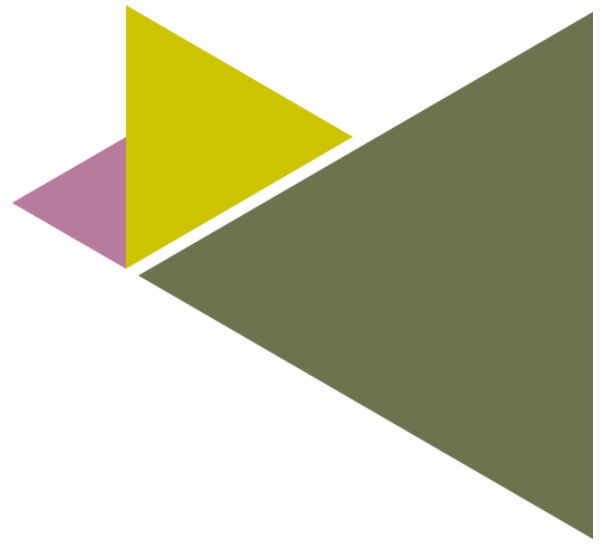
Les actions proposées devront permettre aux bénéficiaires d'acquérir l'une ou plusieurs des compétences suivantes :

1. Adapter son système de production aux transitions agroécologiques, climatiques, énergétiques et sociétales

- Faire des choix techniques en fonction de leurs impacts environnementaux et économiques
- Définir de nouveaux itinéraires techniques en fonction des paramètres travail, environnement et économie
- Utiliser des indicateurs pour connaître et suivre les performances économiques, environnementales et sociales de son système
- Orienter son système de production pour diminuer son impact sur l'environnement en prenant en compte :
 - Les contraintes et la réglementation agro-environnementales (ZNT, ...)
 - L'autonomie énergétique de l'entreprise
 - Les bénéfices environnementaux et climatiques : biodiversité animale et végétale, qualité des sols, de l'eau, de l'air, du paysage (haies, arbres, prairies, zones humides), séquestration de carbone
 - L'organisation du travail (temps de travail, stress)
 - La volatilité des prix et la rentabilité économique
- Accompagner les changements de système et notamment l'agriculture biologique ou d'autres systèmes de production (hydroponie, ...).

2. Adapter l'entreprise au changement climatique

- Analyser l'impact sur son entreprise des évolutions climatiques à moyen et long terme
- Anticiper les changements et prévoir les investissements nécessaires pour développer de nouvelles productions/cultures compatibles avec le changement climatique et les besoins en eau
- Adapter ses modes de production et ses pratiques au changement climatique (adaptation des itinéraires techniques et méthodes culturales, calendrier de



APPEL D'OFFRES PERMANENT

Comité VIVEA de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche descriptive priorité P3- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

production et de récolte, assolements et rotations, travail du sol, variétés et cépages utilisés...)

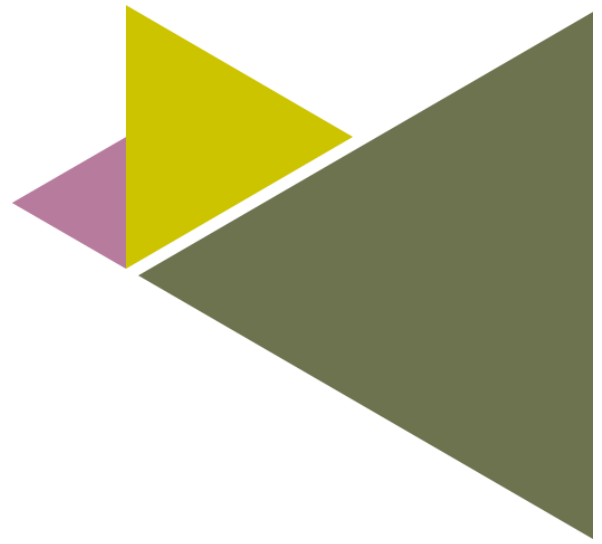
- Gérer, optimiser et développer la ressource en eau pour sécuriser ses productions (protection de l'eau et des zones de captage, irrigation, stockage, lutte contre l'érosion des sols et le ravinement)

3. Mettre en œuvre de nouveaux itinéraires techniques pour optimiser, réduire les intrants et produits phytosanitaires et contribuer à diminuer l'empreinte carbone

- Mettre en œuvre des pratiques de production renforçant les processus biologiques :
- Gérer et protéger les sols
- Développer les associations de cultures dont l'agroforesterie
- Utiliser les produits de biocontrôle ou d'autres techniques de cultures optimisant le potentiel agronomique
- Intégrer des techniques nouvelles issues de la recherche appliquée ou d'expérimentation notamment les pratiques sans pesticides de synthèse
- Développer les pratiques économes en ressources naturelles (eau et énergies fossiles)
- Appliquer l'économie circulaire en développant la gestion des déchets (déchets organiques, emballages, plastiques...) et la lutte contre le gaspillage
- Augmenter l'autonomie du système d'exploitation : autonomie alimentaire, fourragère, protéique de l'exploitation, conduite et alimentation des animaux, diminution des produits vétérinaires et antibiotiques
- Élaborer le bilan carbone de son entreprise et prendre en compte ce bilan dans l'évolution des productions

4. Renforcer les pratiques favorisant le bien-être animal

- Comprendre les fondements scientifiques du bien-être animal
- Comprendre et savoir observer le comportement animal
- Évaluer le bien-être de ses animaux
- Agir pour améliorer le bien-être animal (gestion de la douleur et du stress, aménagement des bâtiments...)
- Développer la transparence de ses bonnes pratiques



APPEL D'OFFRES PERMANENT

Comité VIVEA de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche descriptive priorité P3- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

- Développer la transparence de ses bonnes pratiques

Modalités pédagogiques attendues :

Les modalités pédagogiques proposées devront permettre de mieux répondre aux besoins de chaque bénéficiaire et de favoriser des logiques de parcours.

Aussi, Il est préconisé :

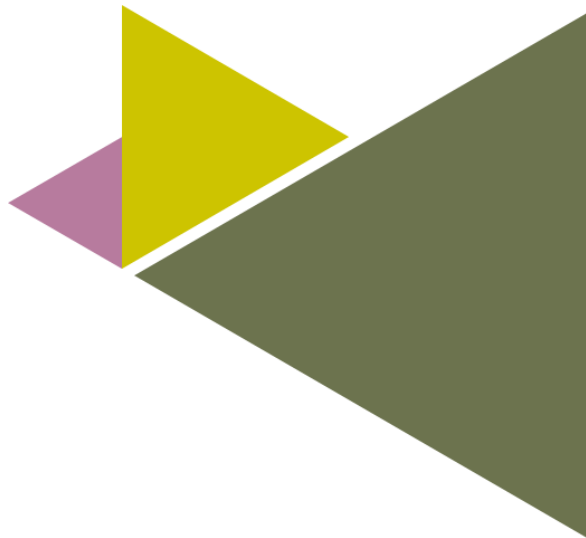
- D'identifier précisément le public cible et d'analyser ses attentes et besoins pour chaque action de formation ;
- De développer les Formations Mixtes Digitales (FMD) ;
- D'insérer les actions de formation dans des projets de développement ;
- D'articuler des temps de formation collective avec des temps individuels de transfert des acquis. Dans ce cas, les séquences de formation devront avoir une durée minimum de 14 h (hors transfert des acquis) et il est demandé aux prestataires de formation de prendre contact avec le conseiller VIVEA préalablement à la demande de financement.

Publics visés :

Contributeurs et contributrices de VIVEA notamment les chefs d'entreprise.

Pour les actions de plus de 35 heures, il est impératif de définir précisément le public visé et les prérequis nécessaires.

Un point d'attention sera de rechercher les moyens de rendre plus attractives les formations liées à cette priorité pour toucher une diversité de contributeurs. Aussi il est préconisé de communiquer de manière concrète sur la valeur ajoutée de ces formations pour les contributeurs de VIVEA.



APPEL D'OFFRES PERMANENT

Comité VIVEA de Provence-Alpes- Côte d'Azur

Fiche descriptive priorité P3- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

Autres critères :

Evaluation

Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.

Pour les actions de plus de 35 heures, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.

Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.

Compétences des formateurs

Les formateurs intervenant sur cette priorité doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.

Critères de sélection des propositions de formation

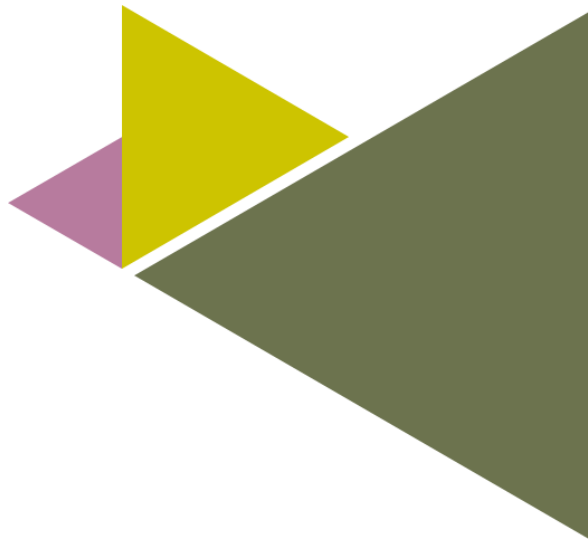
1. L'adéquation aux objectifs et modalités de formation et leur adaptation au public visé ;
2. L'adéquation aux critères d'évaluation et de compétences des formateurs ;
3. Le prix. Ce critère tiendra compte des prix d'achat et des prises en charge plafonds fixés par VIVEA selon la priorité et le domaine de compétence.

Pour les demandes de financement répondant à des appels d'offres spécifiques ou des cahiers des charges, des critères de sélection sont définis pour chacun d'entre eux. L'accès à des cahiers des charges dit « standards », implique un référencement préalable du prestataire de formation par VIVEA.

Politique Qualité Formation VIVEA

VIVEA a mis en place une politique qualité formation qui repose :

- D'une part sur une certification Qualicert intitulée « des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles » qui intègre la certification Qualiopi (conformité au Référentiel National) et atteste du respect d'engagements supplémentaires ou sur une certification jugée équivalente ;



APPEL D'OFFRES PERMANENT

Comité VIVEA de Provence-Alpes- Côte d'Azur

Fiche descriptive priorité P3- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

- D'autre part sur la certification « Qualiopi ».

Les prestataires de formation certifiés relevant de la Politique Qualité VIVEA peuvent demander une valorisation financière à l'heure stagiaire fixée en fonction du type de certification et de leur date de certification. Des informations détaillées sont disponibles sur le site vivea.fr.

Types de formation possibles :

Demande collective
Demande collective standard
Demande individuelle
Demande individuelle sans subrogation
Parcours individualisés

Lien vers des cahiers des charges spécifiques :

APPEL D'OFFRES PERMANENT

Comité VIVEA de Provence-Alpes- Côte d'Azur

Fiche descriptive priorité P3- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL

Liste des cofinancements intervenant dans le financement de cette priorité :

Aucun cofinancement n'est lié à la priorité



Délégation VIVEA SUD-EST
Agrapole
69364 LYON CEDEX 07
Tél : 04 37 65 14 05
Fax : 04 37 65 14 06
Adresse mail : contactsudest@vivea.fr

www.vivea.fr